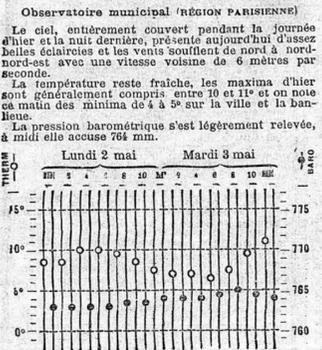


consacré à l'étude des phénomènes géologiques, la seconde à l'étude des phénomènes géologiques, la troisième à l'étude des phénomènes géologiques.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique. Mardi 3 mai. — Une profonde dépression couvrait la Méditerranée et le sud-est de l'Europe.



Augmentation du prix des tabacs. — En extension des prescriptions de la loi de finances relatives à l'augmentation du prix des tabacs de luxe, le ministre des finances a ordonné l'ouverture d'une enquête dans les manufactures et dépôts de tabacs.

La colombophilie et les élections. — Dans l'arrondissement de la Rôle il existe un certain nombre de colombophiles. Le scrutin étant clos à 8 heures, les votes ne parvenaient que fort tard dans la nuit, on le lendemain seulement, au chef-lieu.

Une affaire de trahison. — Le soldat du 21^e régiment d'infanterie coloniale Hoquaig, prévenu d'avoir voulu livrer à un agent étranger le décodeur automatique du canon de 75, de complétié mais il n'a pu être interrogé hier par M. Bouchard, juge d'instruction.

Un juge lui a demandé s'il avait connaissance de l'agent étranger. Hoquaig a répondu que les parents de Lanterrier habitaient rue de Meaux, où il lui-même allait assez souvent pour voir Mme Taillandier.

Un jour, explique l'inculpé, Lanterrier me parla de la vie monotone qu'il menait à la Fère. C'est une ville où l'on ne voit que des champs et des champs.

Un ocellé assasiné. — L'enquête poursuivie au sujet de la mort de Mme Grandjean, assassinée au Lila dans les circonstances que nous avons rapportées il y a quelques jours, a fait connaître que le meurtrier est un nommé Hamard.

Accident mortel à Pont-a-Mousson. — Samedi matin, le 12^e dragons s'exerçait au champ de manœuvres de Pont-a-Mousson.

Informations diverses. — Ce soir, dans l'amphithéâtre Richelieu, à la Sorbonne, à 8 heures et demie, le professeur docteur Vichy-Etat a donné une conférence sur la Nouvelle méthode photographique des planètes.

LES TRANSPORTS INDUSTRIELS DEVENUS BOH HANNIEN. — Si la voiture automobile a produit une véritable révolution dans les relations d'affaires, il faut reconnaître, malgré les applications nombreuses qui ont déjà été tentées, que le moteur à explosion n'a pu encore réaliser une véritable révolution dans les transports industriels.

billets de mille francs par an, alors qu'il étudiera de très près le prix de revient de son transport de marchandises par camions automobiles, comparé à celui qu'il avait payé jusqu'alors pour ses camions à cheval.

Le moteur à explosion est en effet un gros mangeur de poids considérable de ses engins (20 à 25 tonnes en charge), la quantité et la qualité de l'eau qu'il faut emporter, et surtout la délicatesse des appareils producteurs de vapeur dont les tubes s'entartrent et se cassent d'échappement de ce genre.

En présence du grand élan de sympathie qui s'est manifesté depuis quelques années pour les aveugles, et frappé du peu de résultats qu'avaient obtenus les efforts de nos confrères pour améliorer le sort de ces malheureux, le président Bonjean a eu l'idée de coordonner tous ces efforts de l'initiative privée et les encouragements des pouvoirs publics.

Une conférence de M. Villey, le jeune professeur aveugle de la faculté des lettres de Clermont-Ferrand, a été terminée cette première réunion par un langage très élevé et a revendiqué pour l'aveugle une place dans la société.

Le docteur Molais a montré ensuite l'infirmité des aveugles dans une conférence professionnelle organisée par les hôpitaux étrangers et a demandé une réforme générale des services.

Le procès de M. Pataud. — MM. Ansot et C^o ont l'intention de la fourniture du courant électrique nécessaire à l'exécution des travaux d'un des lots de la ligne métropolitaine n° 8, assignant hier devant le 1^{er} chambre du tribunal civil en paiement de la somme de 14,70 francs, à titre de dommages-intérêts.

Les affaires Rochette. — Tandis que se poursuivent dans le grand conseil correctionnel les débats de l'affaire Rochette, la chambre des appels correctionnels s'est occupée hier des appels formés contre les décisions de la 1^{re} chambre.

groupes dans des quartiers d'hospice où l'on pourra, simplement et à peu de frais, améliorer les conditions matérielles et morales de leur vie en commun.

LIBRAIRIE LA REVUE (du 1^{er} mai contient entre autre) I. A. Rodin. Phidias et Michel-Ange. II. M. Ugolin. Le prochain congrès pan-américain.

LA REVUE DE PARIS. — Après ses Vues politiques du 15 avril, la Revue de Paris donne un admirable numéro de science, d'histoire, de littérature et d'actualité.

TRIBUNAUX. — Les vacances judiciaires. — Notre correspondant de Douai nous a écrit que les tribunaux de cette ville, consultés sur l'opportunité d'un changement de dates pour les vacances judiciaires, se sont déclarés favorables à la modification.

Le procès de M. Pataud. — MM. Ansot et C^o ont l'intention de la fourniture du courant électrique nécessaire à l'exécution des travaux d'un des lots de la ligne métropolitaine n° 8, assignant hier devant le 1^{er} chambre du tribunal civil en paiement de la somme de 14,70 francs, à titre de dommages-intérêts.

Les affaires Rochette. — Tandis que se poursuivent dans le grand conseil correctionnel les débats de l'affaire Rochette, la chambre des appels correctionnels s'est occupée hier des appels formés contre les décisions de la 1^{re} chambre.

Le procès de M. Pataud. — MM. Ansot et C^o ont l'intention de la fourniture du courant électrique nécessaire à l'exécution des travaux d'un des lots de la ligne métropolitaine n° 8, assignant hier devant le 1^{er} chambre du tribunal civil en paiement de la somme de 14,70 francs, à titre de dommages-intérêts.

Les affaires Rochette. — Tandis que se poursuivent dans le grand conseil correctionnel les débats de l'affaire Rochette, la chambre des appels correctionnels s'est occupée hier des appels formés contre les décisions de la 1^{re} chambre.

Le procès de M. Pataud. — MM. Ansot et C^o ont l'intention de la fourniture du courant électrique nécessaire à l'exécution des travaux d'un des lots de la ligne métropolitaine n° 8, assignant hier devant le 1^{er} chambre du tribunal civil en paiement de la somme de 14,70 francs, à titre de dommages-intérêts.

Les affaires Rochette. — Tandis que se poursuivent dans le grand conseil correctionnel les débats de l'affaire Rochette, la chambre des appels correctionnels s'est occupée hier des appels formés contre les décisions de la 1^{re} chambre.

Le procès de M. Pataud. — MM. Ansot et C^o ont l'intention de la fourniture du courant électrique nécessaire à l'exécution des travaux d'un des lots de la ligne métropolitaine n° 8, assignant hier devant le 1^{er} chambre du tribunal civil en paiement de la somme de 14,70 francs, à titre de dommages-intérêts.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

Après le rapport du conseiller Leloir, M. Maurice Bernard a commencé sa plaidoirie pour M. Rochette en faisant un exposé des débats, puis, après avoir dit que la condamnation des divers services financiers du défendeur fut le résultat.

FEUILLETON DU Temps

DU 4 MAI 1930

LA MUSIQUE

des qu'elle entend la voix et les anathèmes du propre lokanaan, dès qu'elle aperçoit son visage et son visage: «Laisse-moi baiser ta bouche, lokanaan!...»

l'orchestre, le renouvellement perpétuel d'effets instrumentaux, l'incessante invention de combinaisons de timbres, l'impénétrable feu d'artifice de sonorités que vous offre la Salomé de M. Strauss: pour ces étincelles et ces fusées.

l'orchestre, le renouvellement perpétuel d'effets instrumentaux, l'incessante invention de combinaisons de timbres, l'impénétrable feu d'artifice de sonorités que vous offre la Salomé de M. Strauss: pour ces étincelles et ces fusées.

l'orchestre, le renouvellement perpétuel d'effets instrumentaux, l'incessante invention de combinaisons de timbres, l'impénétrable feu d'artifice de sonorités que vous offre la Salomé de M. Strauss: pour ces étincelles et ces fusées.

l'orchestre, le renouvellement perpétuel d'effets instrumentaux, l'incessante invention de combinaisons de timbres, l'impénétrable feu d'artifice de sonorités que vous offre la Salomé de M. Strauss: pour ces étincelles et ces fusées.

l'orchestre, le renouvellement perpétuel d'effets instrumentaux, l'incessante invention de combinaisons de timbres, l'impénétrable feu d'artifice de sonorités que vous offre la Salomé de M. Strauss: pour ces étincelles et ces fusées.